



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTÉRIEUR. RUSSIE.

Petersbourg, le 22 janvier. — L'empereur a adressé, le 23 décembre, l'oukase ci-dessous au sénat dirigeant :

Ayant toujours en vue d'encourager l'industrie de nos fidèles sujets, nous avons jugé convenable de diminuer les droits de douane sur quelques productions brutes du pays, qui ne sont pas nécessaires aux fabriques, d'en exempter tout-à-fait les produits des manufactures, afin qu'ils puissent soutenir la concurrence avec ceux des manufactures étrangères, de fixer à cet effet un droit modéré d'exportation sur les matériaux employés à la préparation de ces produits, et d'augmenter le droit d'importation sur quelques marchandises. En conséquence nous ordonnons :

1° A partir du jour de la réception du présent oukase, on se réglera dans les douanes de la ligne européenne pour la perception des droits sur les marchandises russes et étrangères d'après le tableau ci-annexé, approuvé par Nous.

2° Les marchandises qui, à la réception de cet oukase, se trouveraient encore en dépôt dans les douanes, en attendant le terme fixé par les lois pour l'acquiescement des droits, seront taxées d'après le tarif. Il n'en sera pas de même à l'égard de celles pour lesquelles les droits n'auraient pas été acquittés au terme légal.

3° A partir de la réception du présent oukase, on se réglera d'après ledit tableau, pour l'importation dans les gouvernements intérieurs des marchandises qui seraient entrées avant cette époque, dans le port franc d'Odessa, lors même que ces marchandises auraient été achetées ou commandées antérieurement pour d'autres villes.

4° De même, à compter du jour de la réception dudit tableau, les marchandises, sortant de la quarantaine et de la douane d'Odessa et destinées à la consommation dans l'intérieur du port franc, paieront au profit de la ville un cinquième du droit nouvellement augmenté.

Le sénat dirigeant ne négligera pas de prendre les mesures convenables pour l'exécution du présent.

ESPAGNE.

Madrid, le 27 janvier. — Notre gouvernement paraît très inquiet de la tournure que prennent les affaires de Portugal.

— Notre gouvernement a remis une note au chargé d'affaires anglaises, par laquelle il proteste contre les démarches qu'a faites ou pourrait faire la Grande-Bretagne, et qui tendraient à reconnaître directement ou indirectement, dans nos possessions d'Amérique, une autorité autre que celle du roi légitime Ferdinand VII. Le chargé d'affaires, qui se tient éloigné lorsque le corps diplomatique fait sa cour au roi, et ce depuis une quinzaine de jours, a dépêché un de ses courriers à Londres pour transmettre cette protestation à son gouvernement; de son côté, M. Zéa Bermudez en a aussi expédié un pour Paris, qui est sans doute porteur de cette détermination de S. M. C.; maintenant tous les regards vont se porter sur ce qu'il adviendra, tant à cause de la démarche de l'Angleterre que de celle que vient de prendre notre cabinet.

(Etoile.)

Saragosse, le 20 janvier. — A la suite d'une querelle élevée entre un cafetier et des paysans, la garde accourut pour rétablir l'ordre. Un paysan qui, nous l'espérons, sera puni de sa témérité, osa frapper d'un coup de fourche un soldat français; la garde faisant bonne contenance, le coupable fut arrêté et conduit dans les prisons de la ville; l'autorité espagnole a également fait arrêter le cafetier.

Le lendemain quelques hommes pris de vin, ou poussés peut-être par le criminel dessein de perpétuer nos troubles, blessèrent dans un cabaret un soldat français, appartenant au 11^e régiment de ligne. Son camarade, qui prit sa défense, fut blessé à la tête. La justice s'est emparée des coupables.

(Etoile.)

ANGLETERRE.

Londres, le 2 février. — Le discours que M. Canning a prononcé hier dans la chambre des communes, contient le paragraphe suivant au sujet des affaires de l'Amérique du sud : « Aussi longtemps qu'il y eut une chance que le résultat de l'expédition de Bolivar dans le Pérou pût être fatale et ramener la guerre dans la Colombie, il n'était pas expédient de reconnaître une séparation complète, attendu qu'elle n'existait pas de fait. Une question s'éleva maintenant : celle de savoir, si l'état du Pérou, sur lequel nous avons des renseignements positifs, est tel que ce danger n'existe plus. Je le crois, et c'est d'après cette opinion que le gouvernement britannique a agi. »

— Hier, après le discours du roi, les communes se sont retirées dans leur chambre, et celle des pairs s'est ajournée momentanément. A cinq heures, la séance des pairs a commencé. Lord Dudley et Ward a proposé une adresse au roi en réponse au discours, et en a commenté habilement toutes les principales parties. Lord Gort (pair d'Irlande) a secondé la motion. Il a fait quelques observations relatives à l'Irlande. Il a parlé de l'association catholique, et a observé qu'elle avait usurpé un pouvoir tout-à-fait inconnu à la consti-

tution, en levant de fortes contributions sur les sujets de S. M. Il a terminé en exprimant l'espoir que le parlement prendrait immédiatement des mesures pour réprimer les actes de cette association. La motion a été suivie d'un très long débat, dans lequel, toutefois, aucune opposition n'y a été faite. La motion de l'adresse a été adoptée à l'unanimité.

Dans la chambre des communes, l'adresse a été proposée par lord Francis Levison Gower; et M. l'alderman Thompson a secondé la motion par un long et éloquent discours, qui a été généralement admiré. M. Brougham a exprimé amplement son opinion sur divers sujets, et quelques-unes de ses observations ont été réfutées par M. Canning. La motion a été ensuite adoptée unanimement.

— On écrit de Paris, de samedi dernier : « Le chargé d'affaires d'Espagne part ce soir pour Londres, en conséquence de l'arrivée d'un exprès de Madrid. On attache une grande importance à cette mission. »

FRANCE.

Paris, le 6 février. — La position de la bourse serait très rassurante si elle ne calculait que sur le présent; la rente et les autres valeurs qui se règlent sur elle jouissent toujours de la faveur. Sous ce rapport on peut faire ses marchés avec une sorte de certitude qu'il n'y a rien à perdre, ni en primes ni en marchés fermés. Mais l'avenir est, aux yeux des spéculateurs instruits, extrêmement obscur. Ces éternelles assemblées du conseil de Londres; ces voyages multipliés de grands diplomates; cette menace du président des Etats-Unis, que son gouvernement interviendrait dans tout ce qui touche les états nouveaux de l'Amérique; enfin les temporisations des puissances continentales, tandis que l'Angleterre marche si vite; tous ces faits ne sont plus seulement le sujet des amusements de la bourse; on en parle avec inquiétude, tout en trouvant miraculeuse et presque énigmatique la hausse de la rente. Il est cependant des têtes froides qui se flattent d'une réunion de circonstances heureuses qui doit arriver sous peu; on parle d'une négociation entre toutes les puissances, qui sera entamée par un grand personnage qu'on attend, et qui logera, dit-on, chez certain banquier.

— On donne aujourd'hui, dit le *Constitutionnel*, pour prétexte au voyage en France de M. de Metternich, la maladie de M^{me} la princesse de Metternich, son épouse, qui habite Paris depuis longtemps. Il est permis de supposer que, dans les circonstances actuelles, ce motif n'est pas le seul qui ait déterminé le premier ministre d'Autriche à se rendre de nouveau dans la capitale de la France. Le journal ministériel du soir donne à entendre qu'il vient entamer une nouvelle négociation entre les puissances, et il logera chez certain banquier; ce qui veut dire que M. le prince de Metternich doit loger chez M. le baron de Rothschild.

— Les commissaires de la ville de Liège ont adressé au *Pilote* la lettre suivante, sous la date du 4 de ce mois : « Il y a quelques jours, vous avez annoncé dans votre journal que S. M. et LL. AA. Mgr. le dauphin et M^{me} la dauphine avaient bien voulu accueillir l'hommage d'un mémoire intitulé : *Cause célèbre*, publié tout récemment par le sieur Flamand, concernant le cœur de Grétry. Comme le public pourrait induire de cet accueil que le roi et les princes approuvent les prétentions du sieur Flamand, il est de notre devoir de prévenir cette erreur. La cour royale de Paris, par un arrêt solennel rendu en chambre réunies, et passé en force de chose jugée, a déclaré que le cœur de Grétry appartenait exclusivement à la ville de Liège. Le conseil d'état, tout en reconnaissant que cet arrêt est inattaquable en ce qu'il consacrait la propriété de ce cœur en faveur de la ville de Liège, a déclaré que les mesures d'exécution appartenaient, non à l'autorité judiciaire, mais à l'autorité administrative. L'administration a refusé de faire exécuter cet arrêt, sous le prétexte qu'il pourrait en résulter des scènes scandaleuses qui auraient l'inconvénient d'altérer la tranquillité publique, et de troubler le respect dû à la cendre des morts. La ville de Liège s'est pourvue devant S. M. en son conseil d'état, où elle soutient qu'un arrêt souverain doit être exécuté, que son inexécution serait un scandale public, et que l'autorité est assez puissante pour que les malveillans soient comprimés, et que force demeure à justice. Le roi appelé à prononcer sur la contestation qui lui est soumise, ne peut donc avoir préjugé la question. L'accueil qu'il a fait au sieur Flamand est seulement une promesse qu'il rendra justice. La ville de Liège attend avec respect cette justice qui doit émaner du trône. Elle est assurée que S. M. fera respecter et exécuter la chose jugée. Lorsque le cœur de Grétry sera remis, suivant le vœu de ce célèbre compositeur, à la ville qui l'a vu naître, la France ne sera pas privée pour cela de ses précieux restes, puisqu'ils sont placés à perpétuelle demeure près de ceux de l'illustre abbé Delille. »

— Dans sa séance d'hier, la chambre des pairs a repris la discussion sur le projet de loi relatif aux communautés religieuses de femmes. La chambre a encore entendu sur l'ensemble du projet de loi, M. le vicomte Lame, après quoi la clôture a été prononcée; et M. le duc Mathieu de Montmorency, rapporteur de la commission, a fait le résumé de la discussion générale.

La délibération s'est ensuite établie sur les articles. L'article premier n'a donné lieu à aucune difficulté et a été adopté sans discussion.

M. le baron Pasquier a proposé sur l'article second un amendement dont il a développé les motifs, et à l'occasion duquel ont été entendus M. le comte Portalis et M. le président du conseil des ministres.

L'heure étant avancée, la rédaction de cet amendement, et la suite de la délibération a été remise à lundi.

— M. Caumartin, ex-député de la Côte-d'Or, est mort à Montpellier.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Trieste, le 25 janvier. — Un navire arrivé de Smyrne d'où il a apporté des lettres du 10, et qui a relâché à Hydra, confirme les rapports antérieurs de Corfou et de Zante, qui annonçaient que les troubles de la Morée étaient apaisés. Le fameux Warwaki a été relégué de Napoli à Syra, d'où il voulait se rendre à Zante. Colocotroni père, après s'être avancé jusqu'à Corinthe, et avoir été battu par Conduriotti, président du gouvernement, avait été abandonné par ses troupes. Quelques lettres annoncent même qu'il a été fait prisonnier et conduit à Napoli de Romanie.

INTÉRIEUR.

Amsterdam, le 5 février. — Aujourd'hui il a été publié un n^o. extraordinaire de la gazette de notre ville, nécessité par une publication du gouverneur de la Hollande septentrionale, relativement aux désastres causés par la crue des eaux :

« Par suite d'un vent fort violent de nord-ouest, les eaux de l'Y s'étaient élevées hier, à trois heures de l'après-midi, à la hauteur de 222 pouces des Pays-Bas (86 pouces, mesure d'Amsterdam, au-dessus de l'échelle hydraulique d'Amsterdam ;) à huit heures elles commencèrent à baisser jusqu'à 200 pouces. Ensuite elles s'élevèrent de nouveau, de sorte qu'elles avaient atteint, à neuf heures, la hauteur de 224 pouces ; à dix heures, elles marquaient 242 pouces ; à onze heures, 246 pouces, et enfin, entre minuit et minuit et demi, elles atteignirent une hauteur dont on n'a pas encore eu d'exemple, savoir : celle d'environ 250 pouces, ou presque 98 pouces au-dessus de l'échelle d'Amsterdam, ce qui dépassait d'environ deux pouces celle de 1775, époque de l'inondation la plus élevée qu'on connaisse. Cette élévation ne dura cependant que pendant une petite demi-heure ; à une heure du matin l'eau marquait 238 pouces, à quatre heures 200 pouces, à huit heures de ce matin (5 février) l'eau était tombée à 146 pouces.

» On peut se figurer le tableau que présentait notre ville du côté de l'Y où tout était inondé comme on ne se souvient point de l'avoir jamais vu. A cette détresse se joignit un incendie qui éclata dans la rue dite *Houttuinen*, des chaux déposées dans un magasin s'étant enflammées par le contact de l'eau.

Les bourgmestre et échevins informés sur-le-champ de tout ce qui se passait, furent toute la nuit assemblés à l'hôtel-de-ville, afin de pouvoir donner les ordres nécessaires. M. le commissaire des travaux publics, conjointement avec le trésorier municipal, s'est rendu aux lieux où le danger était le plus imminent.

» La nouvelle de l'inondation du Waterland, causée par la rupture de la digue de la mer, et qui a submergé environ dix mille arpens de terre, a produit ici une sensation bien affligeante.

» M. le conseiller d'état, gouverneur de la Nord-Hollande, s'est rendu immédiatement à la rive opposée. A son retour il s'est concerté avec MM. les bourgmestres et échevins pour y envoyer sans délai du pain et de l'eau douce. Aujourd'hui, son excellence a rendu une publication dans laquelle il annonce, qu'attendu la situation désastreuse d'une partie de la Nord-Hollande, où plusieurs milliers d'arpens de terre sont inondés, et les hommes et le bétail privés subitement de tout moyen de subsistance, il a nommé une commission chargée de pourvoir aux besoins et à la nourriture des malheureux inondés.

» Cette publication se termine par le paragraphe suivant : l'état infortuné d'un si grand nombre de personnes privées d'habitation, de vêtements et de nourriture, engagera certainement les bons habitans de cette capitale et d'autres villes de la Nord-Hollande, à leur donner avec empressement l'assistance, dans un moment aussi pressant.

» A 3 heures : L'eau s'élève de nouveau ; elle est dans ce moment à une aune 40 pouces.

» A 6 heures et demie : A 4 heures, l'eau était à une aune 44 pouces ; à 5 heures, à une aune 42 ; et actuellement à 6 heures, elle n'est plus qu'à une aune 32 pouces.

Du 6. Lorsqu'on eût appris ici la situation affreuse où se trouvent les habitans de la partie inondée de la Nord-Hollande, quelques membres de la société dite *Zeemans-hoop*, se réunirent pour aviser aux moyens de sauver ces malheureux. Quelques capitaines de navires marchands, membres effectifs de cette association, prirent sur-le-champ le parti de s'y rendre en personne avec leurs canots et autres embarcations, afin de sauver autant que possible les personnes qui avaient cherché un refuge dans les greniers, sur les toits de leurs maisons et dans les églises. Hier, vers six heures et demie, partirent les premières embarcations. Les rapports reçus ce matin disent que les patrons Krayer et Sipkes ont sauvé 38 personnes. Au moment de mettre la feuille sous presse, on ne savait encore rien à l'égard des autres embarcations susdites, sinon que dans le courant de cette nuit plus de 100 personnes ont été sauvées sur divers points. La même société a fait partir ce matin un bateau chargé de vivres pour Nieuwendam, tandis que d'autre côté on y a également envoyé des citernes flottantes avec de l'eau douce. On s'occupe en ce moment à réunir des bateaux à fond plat pour sauver le bétail.

Termonde, le 5 février. — Hier, vers six heures du soir, notre ville fut submergée par la crue de l'Escaut. A dix heures, les eaux rentrèrent dans leur lit. Dans les communes limitrophes, les dégâts sont immenses, Grimbergen, Moorzeke et Hamme se trouvent sous les eaux. Toutes les chaloupes de Termonde sont en activité pour aller chercher les malheureux que l'on entend au loin dans les champs crier au secours. Plus de deux cents individus ont été amenés ici dans le plus entier dénûment. Nos environs res-

semblent à une mer, d'où sortent des toits de maisons, des cimes d'arbres. Il faudra plus d'un mois pour rétablir les digues rompues. La rupture de la digue de Grimbergen est de 40 pieds. L'Escaut, comme un torrent, coule par l'ouverture avec une violence inconcevable. Sur la rive droite de l'Escaut il y a aussi eu de grands dommages.

— Dans la province d'Anvers, à la suite de la rupture de la digue de Wintham, une partie des communes de Bornhem, Weert, Naten, Aesdonck, Hingenen ont été couvertes d'eau. Toute la population attend d'un moment à l'autre de plus grands désastres ; car toutes les digues sont rompues ; on ne voyait qu'hommes, femmes, enfans, fuyant dans toutes les directions possibles avec leurs bétiaux.

— Le bateau pêcheur entré, comme par miracle, dans le port d'Ostende dans le fort de Pouragan du 4 (V. notre n^o d'hier), était français et avait monté par 7 matelots et 2 mousses ; ces derniers ont été emportés par la violence des vagues et engloutis dans la mer.

A Blakenberg les barques pêcheurs sur la plage ont beaucoup souffert ; une d'elles a été jetée par dessus les dunes, dans les champs.

LIÈGE, LE 9 FÉVRIER.

Un journal assure que le plan du canal de Charleroi communiqué au roi a été adopté.

— Le *Journal de la Belgique* nous apprend qu'il est question de creuser le canal de Bruxelles de manière à pouvoir y faire arriver des navires de mer d'une certaine capacité.

— Les journaux anglais nous apprennent que Lafayette a accepté le don de 200,000 dollars et d'un terrain de six mille carrés, qui lui ont été offerts par le congrès américain.

— Un journal rapporte que depuis quelque tems, la triple ligne des douanes françaises est en alerte pour surveiller de nombreuses meutes de chiens, qui arrivent de la Belgique avec des marchandises prohibées. Ces intelligens animaux sont parfaitement dressés ; cependant plusieurs de ces nouveaux contrebandiers ont été victimes de leur zèle ; lorsqu'on les aperçoit, on fait sur eux un feu roulant, et, malgré toute leur activité, ils ne peuvent pas toujours l'éviter.

— La population de la ville de Londres s'élève aujourd'hui à 1,274,000 âmes.

Nos lecteurs auront remarqué l'extrême circonspection du discours prononcé au nom du roi d'Angleterre, en ce qui regarde la reconnaissance des états de l'Amérique (n^o. d'hier.) Il paraît qu'il a poussé le scrupule très loin. Et le mot *indépendance* qui se trouvait dans le discours, en a été effacé peu d'instans avant la séance. Les journaux auxquels on avait communiqué le discours d'avance, portent dans quelques épreuves la phrase suivante : « S. M. a pris des mesures pour confirmer par des traités les relations de commerce déjà existantes avec les états de l'Amérique espagnole qui paraissent avoir effectué leur séparation de l'Espagne, et avoir établi leur indépendance. » Cette dernière partie de la phrase a été supprimée dans le discours. Un journal porte aussi le mot *contrées* de l'Amérique (*countries*) au lieu de celui d'*Etats* (*states*) et l'*Etoile* ne manque pas de remarquer que le mot de république ni même celui d'*Etats* n'est pas une fois prononcé. Du reste nous croyons qu'il faut attacher peu d'importance au soin qu'il a mis à éviter de blesser la susceptibilité diplomatique ; c'est à ses actions, et non à son langage, que l'Angleterre se fait connaître. *DUN.*

Aux Etats-Unis, le pouvoir ne redoute pas la publicité ; le gouvernement croit que les journaux contribuent puissamment à éclairer l'opinion publique, et il ne néglige aucune occasion d'en protéger l'émission ; il sait que c'est quand toutes les opinions peuvent se faire jour, que l'opinion vraie et raisonnable est sûre de triompher. Cet intérêt qu'on porte aux feuilles publiques se manifeste dans les moindres circonstances ; c'est ainsi qu'on vient de proposer un bill qui accorde à chaque éditeur la faculté de recevoir franc-de-port cinquante journaux d'échange. Notre gouvernement est du petit nombre de ceux qui protègent les lumières ; à ce titre, il devrait bien songer à alléger les charges énormes qui pèsent sur les journaux de la Belgique, et surtout celle du timbre ; on peut dire, sans exagération, qu'en ajoutant au timbre que porte chaque exemplaire du journal, celui des annonces, à celui des journaux étrangers, les ports de lettres, patente, etc., beaucoup plus de la moitié du revenu brut de chaque journal est englouti par le fisc. *DUN.*

SPECTACLE.

L'Officier et le Paysan. — La Pie voleuse. — Les Cancans.

L'Officier et le Paysan est un opéra estimable, et l'on sait ce que vaut ce mot dans les arts. Bonnement, il n'y a là ni de quoi siffler ni de quoi applaudir. Point de contre-sens, mais peu d'imagination, peu de charme et point de verve, voilà la musique. Des situations à peine indiquées, d'assez plates plaisanteries, et par compensation de la morale, un peu de morale il est vrai, mais cependant de la morale, voilà le poème. Les auteurs ont bien voulu n'être pas très longs, rendons leur ce bon procédé ; et passons outre.

Voici bien une autre trempe de compositeur. Ce n'est pas une caricature de deux ou trois heures qui l'effraie ; et à coup sûr les succès qu'il obtient, il ne les a pas escamotés. Voyez comme l'aspect de l'auditoire est changé, ce parterre qui montrait tout-à-l'heure des dispositions si lourdement pesantes et si peu musicales, le voilà rentré dans le plus profond silence, enchaîné à l'orchestre ; et si, par malheur, les cris d'un enfant viennent du haut des secondes distraire un instant l'attention générale, c'est avec humeur et impatience que les têtes se tournent vers ces loges éthérées où trois générations sont bourgeoisement échelonnées l'une derrière l'autre. Comment en effet n'être pas tout entier à l'ouverture de la *Pie voleuse*, ces premières mesures de cet exorde *ex abrupto*, qui commande l'attention d'une manière si impérieuse et avec tant d'originalité ? Il fallait être bien sûr de ses forces, pour ne pas craindre que le brillant de cette symphonie nuisît à ce qui devait la suivre ? Mais si l'auditeur a eu le tems de concevoir cette crainte, il est bientôt rassuré par la musique franche et gaie que l'auteur a mise dans la bouche du père Vallon, et que le père Vallon ne peut pas mieux chanter. A l'humour joviale des chœurs villageois, succède par un contraste heureux le grand air de *Ninette*. Car il y a vraiment un contraste. Le bonheur de *Ninette* est loin d'être de la gaité ; le pressentiment de tout ce qui va suivre est rendu d'une manière admirable par la terminaison de mélancolie qui règne dans tout ce morceau. La joie revient avec l'opéra.

lippe et le choeur; elle dure pendant le repas. Mais après que Ninette est restée seule, le pathétique recommence et se développe. Le duo qu'elle chante avec son père est un des beaux morceaux de la pièce. M. Castil-Blaze lui-même n'est point parvenu à le goûter entièrement, malgré une série de muets dont l'effet est d'une bizarrerie singulière. L'exécution de ce duo a manqué d'entraînement, le mouvement n'était point assez agité vers la fin. J'ai remarqué aussi un peu de lenteur dans l'air du bailli, qui se ressent bien d'une certaine pesanteur magistrale, mais qui doit laisser percer l'humour libertine, apanage respectable du pouvoir, dans ces temps féodaux de morale mémoire. A propos de libertinage, voici dans le grave duo dont je viens de parler, une petite supercherie d'amour dont on ne se douterait guères. Au moment où Rossini écrivait la partition de la Pie, alliant, à la manière italienne, les arts à la galanterie, il courtoisait la prima donna du théâtre. L'acteur Galli qui devait jouer le rôle du père de Ninette, était son rival, et qui pis est, rival préféré. Galli, chanteur très distingué, a dans la voix quelques notes dont il est peu sûr et qui l'embarrassent souvent. Le rusé maestro eut la perfidie de prodiguer ces notes dans tout le commencement du rôle; à la représentation, Galli ne manqua pas de chanter plus faux que jamais, et Rossini rit comme un fou d'entendre écorcher sa musique.

Le trio qui finit le premier acte est toujours couvert d'applaudissemens la fin surtout en est admirable. On ne peut cependant se dissimuler que la musique qui est prodiguée, dans tout cet acte, finit par allonger trop les situations; c'est ce qui arrive à toutes les pièces qui n'étaient pas faites pour être mises en musique. A cela près, dussé-je rompre en visière à tous les littérateurs selon Labarpe et Aristote, je ne puis m'empêcher de dire que le drame de la Pie voleuse me paraît convenir très-bien à la musique, je vois peu de sujets plus fertiles en caractères variés, et en situations dramatiques.

Une grande partie de ce que nous appelons ici le second acte, est rempli par la finale qui commence dès l'interrogatoire. Les accompagnemens de cet interrogatoire sont charmans. Je ne puis trop admirer cette manière des italiens de mettre un joli chant dans l'orchestre lorsqu'il n'est pas possible d'en mettre ailleurs et de rendre ainsi beaucoup de nuances que les personnages en scène ne pourraient exprimer. Les pédans diront que c'est mettre le piédestal à la place de la statue. Merveilleuse chose qu'une comparaison pour fausser les idées! Comme si le but n'était pas atteint dès que l'impression totale est agréable et vraie. D'ailleurs, si l'on tient à la comparaison, mieux vaut un piédestal à la place de la statue, qu'un piédestal au-dessus d'un piédestal, et pas de statue; ce qu'on voit trop souvent chez les musiciens sans génie.

Suivons l'intéressante Ninette, dans sa prison, profitons de ce moment pour anticiper sur les éloges dont nous ferons à chacun sa part dans un instant et reconnaissons que M^{lle} Amélie a mis dans tout son rôle un naturel et une sensibilité vraie, qui doivent faire concevoir les plus brillantes espérances d'un talent si jeune encore et déjà si formé, et qui la feront longtemps regretter sur notre scène. Le duo de Ninette et du bailli que l'on avait peu remarqué jadis a été chanté d'une manière fort satisfaisante. Mais je dois surtout m'arrêter à celui de Ninette et du petit Jacques. Est-ce le mérite de la musique? Est-ce la situation? l'expression si naïve et si pathétique du jeu de M^{me} Dorgebray? ou bien est-ce tout cela ensemble? je ne sais, mais je connais peu de musique d'un pareil effet. Si l'on trouve que ce n'est pas là du pathétique, décidément il n'y a plus moyen de s'entendre sur la musique, et les impressions sont trop diverses pour qu'on puisse espérer de les faire servir de base à un jugement stable et non contesté.

Je n'en dirai pas tout-à-fait autant du dernier air du père, qui paraît un peu long dans sa position, le chant en est cependant bien beau, et la manière dont il est interrompu par le choeur qui lui découvre le sort de sa fille est extrêmement heureuse. Enfin si le dernier air de Ninette est peut-être au dessous d'une situation aussi forte, il faut avouer que rien n'est plus déchirant et plus lugubre que la marche funèbre qui la conduit au supplice.

La musique de la Pie voleuse porte sans doute le cachet de l'auteur du Barbier; mais il est certain que, dans ses beaux morceaux surtout (et ils sont nombreux), elle a bien aussi son originalité à elle. Les emprunts faits au Barbier se bornent à quelques mesures isolées, et cependant jamais la reminiscence de ses propres idées serait-elle plus pardonnable, plus naturelle même, que dans une telle profusion de richesses? Je ne placerai pas la Pie voleuse au-dessus ni même à côté du Barbier, parce que les genres sont trop différens, mais elle doit certainement être rangée bien loin au-dessus d'Otello.

Il n'y a que des éloges à donner aux acteurs; la pièce a été beaucoup mieux rendue que nous ne l'avions vu jouer autrefois. On ne pourrait rien reprocher à M^{lle} Amélie, si de temps à autre elle ne faisait quelques efforts de trop pour atteindre à une note élevée; ni sa voix ni ses traits n'y gagnent. Mondouville a chanté avec goût et expression; il a rendu le personnage un peu odieux du bailli, sans trop le charger, et mieux qu'il n'avait jusqu'ici joué ce genre de rôles. M^{me} Dorgebray a été excellente comédienne, elle a chanté comme elle le peut toujours quand elle le veut. Lalonde avait manqué d'assurance dans une partie du premier duo, il s'est très bien ranimé plus tard. Le rôle de Philippe que le compositeur a peut-être en le tort de laisser trop dans l'ombre, a été rempli par Letellier avec autant de soin qu'un rôle principal. Enfin, Camel, M^{me} Martin et César peuvent très justement aussi réclamer des éloges. Et qu'on dise après cela que les journalistes ne louent point.

Les Cancans. Encore une de ces petites pièces de rien qui ne sont partiellement comprises qu'à Paris et qu'on a le tort de choisir entre une infinité de bons vaudevilles. Il ne faudrait point sortir du genre de l'Intérieur d'un Bureau, petite comédie charmante si bien jouée par Ramond. Les auteurs du Gymnase en fourniraient une infinité qui ont presque tous du mérite: Philibert marié, la Mansarde des artistes, le Bureau de loterie, le Nouveau Pourceaugnac, etc.; on pourrait reprendre aussi le Secrétaire et le Cuisinier, le Précepteur dans l'embarras, etc. Nous avons cinq ou six acteurs qui sont très bons dans le vaudeville, c'est une ressource qu'il faudrait grandement utiliser.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. de la Mennais vient de faire suivre la brochure sur le sacrilège d'une nouvelle brochure sur les communautés religieuses. Cette fois il ne traite pas d'athée M. l'évêque d'Hermopolis, mais il le regarde comme un prêtre sans ferveur et sans zèle, qui y va de main morte. Les communautés de femmes ne suffisent pas à M. de la Mennais, pourquoi ne rétablit-on pas aussi les communautés d'hommes?

Pourquoi n'ose-t-on pas même demander le rétablissement des ordres monastiques les plus nécessaires? Pourquoi le capucin aimé du peuple dont la pauvreté le rapprochait, n'évangélise-t-il pas nos campagnes? Pourquoi n'est-il pas permis aux fils de Saint-Benoît de reprendre leurs savans travaux? Pourquoi le chartreux n'obtient-il pas l'autorisation légale de rappeler par ses exemples les enfans du vice à la pénitence et à la vertu? Pourquoi n'y a-t-il de liberté que pour le mal et ce qui produit le mal? Pourquoi ne confie-t-on pas au jésuite, si habile à développer tout ce que renferme de bon des ames neuves, le soin de ces écoles où la jeunesse, sans mœurs et sans foi, pervertie avant l'âge des passions, croît pour la ruine de la société?

Voilà certainement des vœux trop raisonnables pour la France n'espère

pas de les voir bientôt réaliser. Après la loi du sacrilège, il n'y a plus qu'un pas à faire.

On parle beaucoup à Paris de deux brochures nouvelles sur l'Espagne. L'une est intitulée: *la vérité sur l'Espagne*. L'auteur, M. F. Caze qui n'appartient pas aux rangs des libéraux, dévoile d'une manière très positive, comment la France a perdu par la maladresse du ministère, l'influence que ses armes auraient dû lui donner, et comment l'ambassadeur de Russie M. Pozzo di Borgo est venu s'emparer habilement d'un résultat dont on avait laissé faire les frais aux 300 millions de la France. La seconde brochure est un pamphlet publié à Madrid en réponse aux écrits de Salvandy et Duvergier de Hauranne. L'auteur, M. Herosilla, ne fait que recriminer contre le gouvernement Français tous les reproches qu'on avait adressés au gouvernement Espagnol, les excès qu'on reproche au ministère de la Péninsule se sont passés en France en 1815, et plus encore; voilà ce que s'attache à démontrer M. Herosilla, et le gouvernement Espagnol vient de couronner cette démonstration d'une pension de 19,000 réaux; et c'est ainsi qu'on se montre reconnaissant envers l'intervention officieuse.

M. Charles Lacretelle a publié un livre intitulé: *Considérations sur la cause des Grecs*. L'auteur s'est attaché à réunir comme en un faisceau toutes les considérations politiques qui se rattachent à la noble cause des Hellènes. On sait que M. Lacretelle appartient à la société des bonnes lettres.

On annonce un nouvel écrit de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, ayant pour titre: *Examen de l'exposé des motifs sur la demande de l'indemnité*, lu dans la séance du 4 janvier, par M. de Martignac.

M. le chevalier Camberlyn d'Amongies, de Gand, vient de publier une épître latine, en l'honneur de Van Eyck, inventeur de la peinture à l'huile; on fait l'éloge de cette production.

ERRATUM. — Dans la charade d'hier, 1^{er} vers, au lieu de *gloire nouvelle*, lisez *gloire rivale*.

PROVINCE DE LIÈGE. — Adjudication.

Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, et pardevant le gouvernement de la province de Liège, ou, en son absence, pardevant l'un des membres des états députés, et en présence de l'ingénieur en chef du waterstaat, il sera procédé le 21 février 1825, à onze heures du matin, dans l'hôtel du gouvernement, à Liège, à l'adjudication:

Des travaux de réparation et d'entretien depuis le 1^{er} mai 1825, jusqu'au 1^{er} mai 1826, de la route de première classe n. 2, comprise entre la route de Cbaufontaine et Theux, dans la province de Liège.

Cette adjudication se fera par soumission et aux enchères. Le cahier des charges sera déposé aux hôtels du ministère de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, à La Haye et à Bruxelles, à celui du gouvernement de la province de Liège, à Liège, ainsi qu'aux principales auberges à La Haye, et aux bureaux de tous les ingénieurs du waterstaat dans les provinces méridionales.

L'on pourra prendre des informations ultérieures chez Mr. l'ingénieur Wilmar, chargé ad interim des fonctions d'inspecteur en chef à Liège.

L'inspecteur-général administrateur du waterstaat, En son absence: Le référendaire, NIEUWERHUIZEN.

L'inspecteur-général administrateur du waterstaat, prévient les intéressés, que l'adjudication des travaux d'entretien de la route de 1^{re} classe n. 2, dans la province de Liège, pour un terme de six années prenant cours le premier mai prochain, n'ayant pu être approuvée, vu l'élévation du prix, il sera procédé à une réadjudication de ces travaux par soumissions et aux enchères, le lundi 21 février prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement provincial, à Liège.

L'inspecteur-général administrateur du waterstaat, GOUDRIAAN.

MARCHÉ AUX GRAINS d'Amsterdam, le 3 février. Grains. — Au marché d'hier, les affaires ont été très insignifiantes; on a vendu le froment roux pâle de Pologne, du port de 130 liv., fl. 230; dito, de 127 liv., fl. 223; dito, roux commun, de 125 liv., fl. 190. Les pois nouveaux de la Frise-orientale ont été payés fl. 150. Les graines oléagineuses sont restées dans l'inaction.

TEMPÉRATURE DU 9 FÉVRIER.

A 9 h. du mat., 3 1/2 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 4 1/2 d. au-dessus.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 10 février, quatrième représentation de l'abonnement, pour célébrer l'anniversaire de Grétry, le spectacle sera composé d'ouvrages de ce grand maître. Le premier acte de RICHARD CŒUR-DE-LION, suivi de HOMMAGE A GRÉTRY, intermède chanté par MM. Letellier, Mondouville, Lalonde, Allan, Belfort et M^{me} Dorgebray, choeur, toute la troupe. Précédé du 3^e acte de ZÉMIRE ET AZOR. Le spectacle sera terminé par le TABLEAU PARLANT, opéra bouffon en un acte.

Nota. L'intermède sera précédé par l'ouverture de la CARAVANE, exécutée à grand orchestre par MM. les artistes musiciens de la ville de Liège.

Incassament IN MATRIMONIO SECRETO, HARIADAN BARBE-ROUSSE, et la BANQUEROUTE DU SAVETIER.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huitres anglaises très fraîches.

Vin de bonne qualité à 21 cents (7 sous et demi la bouteille), Hors-Château, n^o 459, derrière la fontaine St. Jean-Baptiste.

On a trouvé un grand CHIEN LÉVRIER de couleur fauve, oreilles et pattes blanches. On peut le réclamer rue des Tourneurs, n^o 151.

131^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS. Suite du Tirage de la 6^e classe. — 5^e SEMAINE.

49^e liste. Prix de 1,000 florins, n^o 27,476.
51^e " " " 100,100 " et p^e de 50,000, n^o 13,053.
" " " 1,000 " n^o 29,364.
53^e " " " 1,000 " n^o 32,758, 31,462.
54^e " " " 1,000 " n^o 9,092, 28,870.
55^e " " " 1,000 " n^o 10,176.
56^e " " " 1,000 " n^o 16,116, 32,367.
58^e " " " 2,000 " n^o 29,070.
" " " 1,000 " n^o 21,692.
60^e " P^e de 7,500 " n^o 21,817.

Prix fixé pour la 6^e semaine: fl. 88.

Le collecteur, MATHIAS.

(318) Chambre garnie à louer, Fond-St.-Servais, n° 480, joignant l'hôtel du Gouvernement.

(85) Le 17 février courant, à deux heures de relevée, devant Mr. le juge-de-peace du quartier du nord, en son bureau rue Neuvice, il sera vendu aux enchères, par le ministère du notaire DUSART, dix florins dix cents P.-B. de rente.

(365) Quatre cent soixante-douze florins cinquante cents à appliquer en rente. S'adresser n° 296, rue des Carmes.

A louer pour en jouir de suite une spacieuse maison de commerce, sise sur le Marché, n° 24, composée d'une belle boutique, grand magasin, grande cave, deux corps de bâtiment, cour, pompe, citerne. S'adresser au n° 584, rue Féronstrée, à Liège.

(363) A louer un beau château et une belle maison de campagne près de Liège, avec bosquets, jardins, vergers, droits de chasse. S'adresser à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n° 284, ou à M. PIRET, avoué, rue des Carmes, n° 296.

A louer 1° un beau quartier de maître avec jardin, au grand Jonkeu, n° 922. 2° Une belle maison de maître avec jardin et prairie. 3° Une maison de fermier avec 90 à 92 perches de prairies et jardin à Flémale-Grande. S'adresser à M^e. GOYENS, rue Basse-Sauvenière, n° 802.

Une bonne garde d'enfant peut s'adresser rue du Pont, numéro 916.

(95) A louer pour le premier mars prochain.

Lundi 14 février 1825, à neuf heures du matin, la commission administrative des hospices civils de Liège, exposera en location dans la salle de ses séances, maison de St. Abraham, rue Féronstrée, un quartier situé en Cornillon, un jardin situé au Péry, et un autre situé chaussée St. Gilles; sont aussi à louer dans ladite maison caves et magasin.

S'adresser, pour les conditions, au bureau de la recette desdits hospices.

(83) A louer pour mars 1825, une maison, grange, écurie, fournil etc. avec environ 8 bonniers métriques de terre, pré et jardin, situés au Thier, commune de Forêt; le tout tenu par Martin Sepulchre. S'adresser au notaire DUMONT.

A louer au 15 mars prochain le château de Schaloën, avec ses jardins, chasse et pêche, situé près de la ville de Fauquemont, à deux lieues de Maëstricht. S'adresser à monsieur LIBENS, notaire royal, au château de Geül, province de Limbourg.

A louer au premier avril prochain, le grand et vaste château de Geül, avec ses beaux jardins, chasse et pêche superbe, situé près de la Meuse, à deux lieues de Maëstricht. S'adresser à Mr. LIBENS, notaire royal et régisseur audit château.

A louer au 15 mars prochain, une maison de campagne, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée et 4 pièces au premier, avec de très-beaux greniers et de superbes caves voûtées, située au milieu d'un beau verger bien arboré à deux cents pas du château de Neufchâteau, près de Visé, province de Liège: on y ajoutera plusieurs bonniers de terre et prairies si on le désire. S'adresser au propriétaire, audit château de Neufchâteau.

(36) VENTE PAR LICITATION.

Il sera procédé jeudi dix février, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire RICHARD, et pardevant Mr. le juge-de-peace du quartier de l'ouest de cette ville, en son bureau sis rue Plattes-Pierres, à la vente aux enchères publiques d'une maison n° 584, portant l'enseigne de la Rose, sise en cette ville, rue St. Hubert. S'adresser à M^e. VIGOUREUX, avoué, rue St. Séverin, n° 714, et audit notaire, pour prendre communication des titres de propriété et du cahier des charges.

Le 14 février 1825, à dix heures du matin, Mr. Henri Mouton, demeurant à Wagnée, vendra aux enchères publiques, en l'étude du notaire HENIN, à Ciney, une belle ferme située à Clavières, canton de Nandrin, près d'Ochin, contenant en toute espèce de propriété environ cent soixante-dix bonniers y compris quarante bonniers de bois plantés; le tout ne formant qu'une seule pièce. A crédit.

Il fera vendre aussi, le même jour, sa ferme de Petit bois, ne formant, avec celle de Clavières, qu'un ensemble de trois cent bonniers P.-B. — Le tout avec de grandes facilités de paiement.

(72) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Les héritiers de la dame Boux, veuve Stevart, exposeront en vente aux enchères publiques, le lundi 21 février 1825, à deux heures et demie de l'après-midi, en l'étude de M^e. BERTRAND, notaire, place St. Lambert, une maison et ses dépendances, située à Liège, rue derrière la Magdelaine, n° 131.

S'adresser en l'étude dudit notaire, pour connaître les conditions de cette vente.

A louer pour mars prochain, une maison composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, et une cuisine, cinq chambres à coucher, un grand jardin bien arboré, sur la route de Chauffontaine, à 5/4 de lieue de Liège.

S'adresser à Mr. le notaire PIRCHAYE, à Chênée.

VENTE D'IMMEUBLES PAR LICITATION.

(67) Jeudi 24 février 1825, aux deux heures précises de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e. GILON, notaire royal à la résidence de Seraing, à ce commis par jugement rendu par le tribunal civil de 1^{re} instance séant à Liège en date du treize mars 1824, dûment enregistré, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux des immeubles suivants; savoir:

1^{er} Lot. Une maison avec grange, fournil, écurie, cour et jardin de la contenance d'environ quatre perches, située dans la commune de Seraing-sur-Meuse, occupée par la veuve Jean Poitier et les S^{rs}. et dame Cheron.

2^o Lot. Une autre maison située audit Seraing en lieu dit Eltroque, avec un terrain y attenant de la contenance d'environ treize perches, occupée par le S^r. Carabin.

3^o Lot. Un terrain de la contenance d'environ dix-sept perches, partie en culture, partie en gazon, situé audit Seraing; défructué par la v^e. Poitier et les S^{rs}. et dame Cheron.

4^o Lot. Une maison avec grange, étable, fournil et écurie, de soixante-dix-huit perches de terrain contigu, située dans la commune de Boncelles, occupée et défructée par Noël Durieux.

5^o Lot. Une pièce de terre arable dite terre Leduc de la contenance d'environ quarante-trois perches, située en lieu dit Verdureux, commune dudit Boncelles, occupée et défructuée par ledit Noël Durieux.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, audit M^e. GILON, notaire, à Seraing et à M^e. RAIKEM, avoué, rue du Pont-d'Ile, n° 837, à Liège.

Le mardi 8 mars 1825, à trois heures de relevée, en l'étude du notaire VANDERHOUVEN, n° 741, à Maëstricht, on exposera en vente publique, à des conditions très-avantageuses sous le rapport des paiemens, les immeubles suivans; savoir:

1^o Une belle et spacieuse maison, bâtie à la moderne, avec un quartier à côté nouvellement construit, ayant une entrée séparée, remise, écurie et grand jardin, située rue le Long-de-la-Meuse, n° 1824, à Maëstricht, joignant vers le couchant aux jardins de deux maisons appartenant à Mr. Burton, vers le midi à la rue du Fossé, et vers le nord à la rue de St. Antoine.

2^o Une maison sise rue du Fossé, cotée n° 1477, avec une petite cour, tenant vers le levant au quartier de la maison précédente, et vers le nord au jardin de la même maison.

Ces deux propriétés ne forment qu'un seul enclos, dont on peut se servir séparément, sont situées à proximité du grand bassin du canal dit Zuid Willems Vaard, et par conséquent très-propre à y établir toute espèce de commerce.

Renseignemens ultérieurs à obtenir en l'étude dudit notaire où le cahier des charges, clauses et conditions de la vente sera à consulter 15 jours avant celui fixé pour l'adjudication.

P. F. VAN DER HOUVEN, notaire.

() VENTE PAR LICITATION.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le 1^{er} février 1825, il sera vendu aux enchères publiques le cinq mars 1825, à dix heures du matin, par le notaire ROSELIER, de Limont, à ce commis et en présence de Mr. le juge-de-peace du canton de Waremme, la maison de la veuve Moureau, cabaretière, à Hollogne-sur-Geer, les pièces de terre suivantes:

1^{er} LOT. — 91 perches 11 palmes (un bonnier 18 petites verges), située à Hollogne-sur-Geer.

2^o LOT. — 51 perches 43 palmes (11 verges grandes seules petites), située au même endroit.

3^o LOT. — 20 perches 48 palmes (4 verges grandes 14 petites), également située audit Hollogne-sur-Geer.

Les trois pièces ci-dessus sont occupées par le sieur Salvaud dudit lieu.

4^o LOT. — 42 perches 71 palmes (9 verges grandes 16 petites), située à Rémicourt, occupée par le sieur Mathias Renoldt.

S'adresser, pour les conditions, à la justice de paix, chez le notaire ROSELIER, à Limont, et chez M^e. VIGOUREUX, avoué, rue St. Séverin, n° 714, à Liège.

BIEN A VENDRE.

Le conseil de fabrique de l'église primaire de Saint-Martin fera procéder dans la salle de ses séances, le vendredi 25 février 1825, à deux heures et demie après-midi, à l'adjudication publique d'une maison de campagne avec accessoires, située près de Hocheporte, entre les propriétés de M^{rs}. Gerin et Grisard, et de la dame veuve Lacroix, de la contenance d'environ deux bonniers Pays-Bas. — Cette maison peut très convenablement servir de maison de ville, étant à quelques pas de la grande porte dite de Hocheporte.

La situation de cette propriété est charmante et la vue est superbe. — Elle sera exposée en trois lots, et ensuite en masse. — On pourra voir cette propriété tous les jours à dater de vendredi onze de ce mois, jusqu'à jeudi 24, depuis une heure jusqu'à cinq, les dimanches exceptés, en s'y adressant où on trouvera en même tems le cahier des charges; ainsi qu'à chez M^e. LIBENS, qui est chargé de la vente.